

**INTERVENTION DANS LES FRAIS DES ARBITRES DESIGNES PAR LA C.A.L. POUR
ARBITRER A L'ETRANGER - APPLICABLE AU 01 JANVIER 2010.**

	NUIT HOTEL + PETIT DEJEUNER	REPAS (Y COMPRIS COLLATION)	DEPLACEMENTS	INDEMNITE PRESTATION ARBITRE INTERNATIONAL	INDEMNITE PRESTATION ARBITRE NATIONAL
MONTANT MAXIMUM (€)	70,00/NUIT(2)	30,00/JOUR(2)	0.30/KM(1)	60,00	50,00

Remarques : (1) Si co-voiturage : montant réellement payé

(2) Montants par jour ; nourriture + boissons (surplus à supporter personnellement)

(3) Remboursement sur présentation de la note de frais : voir site de la Ligue :

Onglet Documents – rubrique “Documents disponibles”, à utiliser absolument.

Joindre factures, tickets de caisse, souches détaillées.

Attention séparer frais de transport, de logement, de nourriture.